

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
93	93	88

PRESENTS	75
POUVOIRS Suppléants	1
POUVOIRS Titulaires	12
ABSENTS	5

Vote Pour :	85
Vote Contre :	0
Abstention :	3

Date de la Convocation

21 AVRIL 2026

Date d'Affichage

21 AVRIL 2026

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept avril à dix-sept heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Téco, sous la présidence de Monsieur Christophe GOURMANEL, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Laurent ALBERGE, Richard ANGOSTO, Alain ASSIÉ, Julien BACOU, Claire BATAILLER, Eric BEILLEVAIRE, Joëlle BERTHOMIEU, Henri BES, Jérémy BOMPART, Sophie BOUVIER-BELLEVILLE, Bertrand BOUYSSIE, Sébastien BRAYLE, Evelyne BRETAGNE, Michel CARIVEN, Gabrielle CASTAGNÉ-BARDI, Jean-Luc CATHALAU, Sébastien CHARRUYER, Jennifer CHEVALIER, Robert CINQ, Boris CORTIJOS, Solange COSTES, Alex DE NARDI, Lucie DUCOS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, François FABRE, Fabien FENESTRE, Bernard FERRET, Patrice GAUSSEREAND, Xavier GAY, Nicolas GERAUD, Frédéric GLAUDIS, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Gwenaël GRANGER, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Hervé JEANJACQUES, François JONGBLOËT, Louisa KAOUANE, Jean-Paul LALANDE, Patrice LAPEYRE, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Dominique MARIE, Thierry MARTIN, Marie-Claire MATE, Danièle MAXIMILIEN, Fabienne MOLINIER, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Marie MONTELS, Régine MOULIADE, Antony MOUSSU, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Peggy NOUVIALE, Alain PLANTADE, Pascale PUIBASSET, Philippe RETHORE, Vincent TERRASSIE, Martine TERRIER, Jean-Brice TERZIEFF, Clément THOUY, Benoît TRAGNÉ, Lara TREGAN, Gilles TURLAN, Isabelle VAURS, Mickaël VEIGA DIAS COELHO, Benjamin VERDEIL, Béatrice VICENTE, Jonathan VIDAL, Francis YECHE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Jean-Luc BASTIE à Fabienne MOLINIER, Daniel BREIL à Michel CARIVEN, Sylvie DA SILVA à Martine TERRIER, Nathalie ETIENNE à Jean-Luc CATHALAU, Guillaume GAIRIN à Pascale PUIBASSET, Christelle HARDY à Pascal HEBRARD, Jean-Claude LABORIE à Lara TREGAN, Ludivine PAYA à Nicolas GERAUD, Daniel RIBES à Joëlle BERTHOMIEU, Pascal ROBERT-COLS à Vincent TERRASSIE, Paul SALVADOR à Michel MALGOUYRES, François VERGNES à Christophe HERIN

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Pascal BUSCAIL, Céu DA COSTA, Thomas DOMENECH, Anne MILLET

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe HERIN

N°85_2026

ACTES : 5.7.6

OBJET DE LA DELIBERATION : 05- Engagement d'une démarche de projet de territoire et de l'élaboration d'un pacte de gouvernance, d'un pacte financier et fiscal, d'un Plan pluriannuel d'investissement, et d'un schéma de mutualisation des services avec les communes membres

Exposé des motifs

Après chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale nouvellement élu a l'obligation d'inscrire à l'ordre du jour du conseil communautaire un débat et un vote sur le principe de l'élaboration d'un pacte de gouvernance. Ses modalités sont prévues dans l'article L.5211-11-2 du CGCT.

Ainsi, suite à son élection le 20 avril 2026, le Président propose d'engager l'élaboration d'un pacte de gouvernance, non seulement pour respecter l'obligation légale mais également afin de renforcer la charte de gouvernance établie comme socle de la nouvelle gouvernance.

Il propose également d'engager une démarche de projet de territoire, qui outre ce pacte comprendrait l'élaboration des feuilles de route de chaque politique publique, une trajectoire financière et fiscal assortie d'un pacte financier et fiscal et d'un Plan Pluriannuel d'investissement, ainsi qu'un schéma de mutualisation des services avec les communes membres.

En effet, il propose d'appuyer cette démarche sur le travail de la mandature précédente qui a conduit une démarche de bilan, diagnostic et perspectives, dont le rapport a été approuvé par délibération du 17 novembre 2025. Celui-ci comprenait plusieurs éléments : un volet relatif au fonctionnement des instances, un volet relatif au lien communes agglomération, le bilan du pacte financier et fiscal, le bilan des politiques publiques 2020-2026 travaillé dans chaque commission, et l'état des lieux du futur schéma de mutualisation ; le tout pour constituer un livrable complet pour les futurs conseillers communautaires.

Ce bilan, conduit en concertation avec les communes, a mis en avant le besoin d'une vision stratégique du développement du territoire partagée et fédérant les 56 communes, et le besoin de renforcer le lien entre la Communauté d'agglomération et les communes.

Il conviendra au préalable d'organiser des temps d'appropriation pour les nouveaux élus sur les diverses compétences de la Communauté d'agglomération et pour s'assurer que chaque élu puisse être force de propositions dans cette démarche.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, notamment en matière de pacte de gouvernance, et l'article L.5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Communauté d'agglomération souhaite renforcer la cohérence, la lisibilité et l'efficacité de son action publique à l'échelle intercommunale ;

Considérant la nécessité de définir une vision stratégique partagée du développement du territoire à moyen et long terme ;

Considérant l'importance de préciser l'organisation de la gouvernance et des instances, l'organisation de la prise de décision, les modalités de coopération entre la Communauté d'agglomération et ses communes membres, d'association des maires et des élus municipaux, et de circulation de l'information, à travers l'élaboration du règlement intérieur et d'un pacte de gouvernance ;

Considérant la nécessité de sécuriser la situation financière de la collectivité, d'optimiser l'allocation des ressources, d'organiser une solidarité financière sur le bloc communal, et de programmer les investissements dans une logique pluriannuelle, au moyen :

- d'une trajectoire financière et fiscale,
- d'un programme pluriannuel d'investissement (PPI),
- et d'un pacte financier et fiscal avec les communes membres,

Considérant l'intérêt de rationaliser les moyens humains, matériels et organisationnels à l'échelle intercommunale, et avec les communes membres, par l'élaboration d'un schéma de mutualisation des services ;

Considérant que si l'organe délibérant décide de l'élaboration d'un tel pacte, il doit l'adopter dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte ; Considérant que ces démarches doivent être conduites de manière coordonnée et concertée avec les communes membres ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, (Abstention de Julien BACOU, Boris CORTIJOS et Isabelle VAURS) :

- **décide** d'engager une démarche de projet de territoire définissant les orientations stratégiques de la Communauté d'agglomération pour les années à venir, sur la base du bilan et des perspectives des politiques publiques existants,
- **décide** d'engager l'élaboration d'un pacte de gouvernance visant à préciser l'organisation de la gouvernance et les modalités de fonctionnement entre la Communauté d'agglomération et ses communes membres, notamment en matière de prise de décision, d'association des maires et des élus municipaux, et de circulation de l'information,
- **décide** d'engager la définition d'une trajectoire financière et fiscale pluriannuelle, intégrant :
 - . un programme pluriannuel d'investissement (PPI) hiérarchisé et soutenable,
 - . un pacte financier et fiscal visant à organiser les relations financières entre la Communauté d'agglomération et ses communes membres, dans un souci d'équité et de solidarité territoriale
- **décide** d'engager l'élaboration d'un schéma de mutualisation des services, afin d'optimiser les ressources, améliorer la qualité du service public et renforcer la coopération entre la Communauté d'agglomération et ses communes membres,
- **précise** que ces travaux feront l'objet d'une démarche coordonnée et concertée associant les élus communautaires et les communes membres,
- **autorise** le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la conduite de ces travaux,
- **décide** de prévoir que les documents issus de ces démarches feront l'objet de délibérations ultérieures pour leur approbation.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le

05 MAI 2026

- publication - mise en ligne

Le

05 MAI 2026

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance,
Christophe MERIN



Le Président,
Christophe GOURMANEL



Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026



ID : 081-200066124-20260427-85_2026-DE